

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1987

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 27

À la fin de l'alinéa 264, substituer au montant :

« 1.610 € »

le montant :

« 1,610 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.